

"La convention de Yaoundé" dans Eurafrica (Mars 1968)

Légende: Dans l'édition de mars 1968 de la revue mensuelle de la Chambre de commerce et d'industrie eurafricaine Eurafrica: Tribune du Tiers-Monde, l'ancien ministre belge des Affaires économiques et du Travail Léon-Éli Troclet revient sur l'évolution des échanges commerciaux entre la Communauté économique européenne (CEE) et les États africains et malgache (EAMA) depuis la signature de la convention de Yaoundé en juillet 1963.

Copyright: Historical Archives of the European Union

Avertissement: Ce document a fait l'objet d'une reconnaissance optique de caractères (OCR - Optical Character Recognition) permettant d'effectuer des recherches plein texte et des copier-coller. Cependant, le résultat de l'OCR peut varier en fonction de la qualité du document original.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/la_convention_de_yaounde_dans_eurafrica_mars_1968-fr-225687b7-4a96-42cf-a6e1-5b747dd3d9aa.html



Date de dernière mise à jour: 01/03/2017

La Convention de Yaoundé

Rapport de la Commission paritaire sur l'activité du Conseil d'Association

par Léon Eli TROCLET,
ancien ministre.

Les Echanges Commerciaux en 1966

Depuis longtemps, les spécialistes du développement recommandent le remplacement progressif de l'aide par le commerce, l'accroissement des exportations étant le meilleur moyen d'atteindre un essor économique durable. Aussi, la convention de Yaoundé a-t-elle indiqué, parmi les objectifs de l'association, « l'accroissement des échanges entre les Etats associés et les Etats membres ».

Cet objectif n'ayant pas été réalisé en 1965, année au cours de laquelle le trafic commercial au sein de l'association s'était accru seulement de 0,1 %, la Conférence parlementaire réunie à Abidjan a exprimé son inquiétude, insistant sur la nécessité d'un effort accru en vue d'assurer un développement satisfaisant des échanges.

Dans ce même esprit, la Commission paritaire a de son côté poursuivi avec un intérêt tout particulier l'étude des solutions qui seraient susceptibles de favoriser la commercialisation au sein de la C.E.E., à des prix stables et rémunérateurs, des produits des Etats associés.

Le Parlement européen, examinant le résultat de la Conférence d'Abidjan en sa session de mars 1967, s'est arrêté sur ce problème fondamental et a considéré aussi que, outre un

effort de promotion commerciale, il faut s'atteler énergiquement à la recherche de résultats substantiels dans le domaine de la rationalisation des prix. Le rapporteur notait à juste titre que « l'un des résultats de la réunion d'Abidjan est donc le fait que le Parlement européen a désormais clairement conscience des problèmes commerciaux de l'association ».

Compte tenu de la situation de 1965, il convient de se féliciter de l'amélioration considérable qui s'est manifestée en 1966.

Au cours de cette année, les importations de la C.E.E. en provenance des Etats associés se sont accrues de 15 % en valeur, les exportations de la C.E.E. en direction des Etats associés ont augmenté de 2,3 % et le trafic commercial total au sein de l'association a marqué une progression de 9,7 %, alors que l'augmentation n'avait été que de 0,1 % l'année précédente.

Quant à la balance commerciale de la C.E.E. avec les E.A.M.A., son déficit s'est accru de 48,4 % en 1966, le solde bénéficiaire en faveur des Etats associés étant passé de 318 millions de dollars en 1965 à 472 millions en 1966.

Ces différentes données sont résumées dans le tableau suivant :

Evolution du commerce global entre la C.E.E. et les Etats associés de 1964 à 1966

	Valeur (en millions de dollars)			Variations en %	
	1964	1965	1966	1965/1964	1966/1965
Importations C.E.E.	1 150	1 146	1 319	- 0,3	+ 15,0
Exportations C.E.E.	821	828	847	+ 0,8	+ 2,3
Trafic total	1 971	1 974	2 166	+ 0,2	+ 9,7
Balance commerciale de la C.E.E. avec les Etats associés	- 329	- 318	- 472	- 3,5	+ 48,4

Source : Commission de la C.E.E.

Il est également intéressant de noter qu'en 1966 la C.E.E. a accru ses achats dans les Etats associés (+ 15 %) plus rapidement que dans les autres pays en voie de développement (+ 6 %). Ceci est remarquable surtout si l'on considère le renversement des positions respectives des deux groupes de pays qui s'était manifesté en 1965

(Etats associés - 0,3 %, pays tiers + 9 %) et qui avait justifié les inquiétudes exprimées par M. Sissoko dans son rapport sur le deuxième exercice et celles de M. le Président de l'O.C.A.M., S. E. Hamani Diori, le 26 octobre 1966 devant la Commission de la C.E.E., puis devant les délégués européens à Abidjan.

La part relative des Etats associés dans le commerce d'importation de la C.E.E. a augmenté légèrement et régulièrement en quantité, passant de 2,5 % en 1964 à 2,6 % en 1965 et 2,7 % en 1966 ; en valeur, la part des Etats associés est revenue en 1966 au même niveau qu'en 1964 (4,3 %), après avoir fléchi en 1965 (4 %). Les achats dans les Etats associés ont représenté en

1966, en valeur, 10,8 % des importations globales de la Belgique, 8,5 % de la France, 2,7 % de l'Italie et 1,5 % de l'Allemagne et des Pays-Bas.

La situation des importations de chaque Etat membre de la C.E.E. est illustrée par le tableau suivant :

Importations de la C.E.E. en provenance des Etats associés (1)
(en valeur, 1964-1966)

Destination	Valeur (en millions de dollars)			Variations en %	
	1964	1965	1966	1965/1964	1966/1965
Allemagne	158,2	160,8	170,5	+ 1,7	+ 6,0
U.E.B.L.	227,2	233,9	340,7	+ 2,9	+ 45,7
France	609,6	547,0	600,1	- 10,3	+ 9,7
Italie	98,9	151,0	153,5	+ 52,8	+ 1,6
Pays-Bas	55,5	53,5	54,0	- 4,0	+ 1,0
Total C.E.E.	1 149,5	1 149,3	1 319,0	- 0,3	+ 15,0

(1) Source : Commission de la C.E.E.

Si l'on examine ces résultats, on est amené à constater que les importations de la France (qui avaient fléchi de 10 % en 1965) ont presque retrouvé en 1966 leur montant de 1964. Cet accroissement des achats français contribue considérablement à l'augmentation de la valeur des importations de la C.E.E. en provenance des Etats associés. Avec 600 millions \$, la France demeure, parmi les Six, le plus important client des Etats associés, totalisant à elle seule plus de 40 % des importations de l'ensemble des Six.

Le deuxième client des Etats associés est l'Union économique belgo-luxembourgeoise (340 millions), qui a connu un taux d'accroissement très élevé (+ 45 %). L'Allemagne fédérale, avec 170 millions, occupe la troisième place et marque une progression de 6 % en valeur. L'Italie, dont on avait noté l'accroissement considérable des importations en 1965 (+ 52 %) progresse encore en 1966 (153 millions) mais beaucoup plus faiblement, avec 1,6 % d'augmentation en valeur et 7,6 % en quantité, ce qui marque le maintien et même une certaine progression de l'augmentation spectaculaire de l'exercice précédent. Les Pays-Bas, qui avaient marqué un recul en 1965, accusent un léger progrès de 1 % en 1966 (54 millions), ce qui n'est pas encore un retour aux chiffres de 1964 (55,5 millions).

Le tableau de la page suivante, qui résume les données figurant en annexe au 3e rapport annuel du Conseil d'association, illustre l'évolution des importations de la C.E.E. en provenance

des Etats associés en se référant aux principaux produits exportés par ces Etats.

Les données figurant sur ce tableau permettent de constater que les principaux produits exportés par les Etats associés sur le marché de la C.E.E. sont le cuivre (314 millions \$ correspondant à 24 % du montant global exporté en 1966), les bois tropicaux (174 millions, 13 %), le café (151 millions, 11 %), les arachides (72 millions, 5,5 %), le cacao (70 millions, 5 %), le minerai de fer (57 millions, 4 %), les bananes (56 millions, 4 %), l'huile d'arachide (51 millions, 4 %) et le coton (33 millions, 2,5 %).

Les produits miniers sont ceux qui, au cours de la dernière année, ont enregistré l'accroissement le plus sensible des ventes, les importations de la C.E.E. de produits miniers étant passées de 320,2 millions de dollars en 1965 à 448,4 millions en 1966.

La première place est occupée par le **cuivre**, qui — ainsi qu'on l'a vu — représente à lui seul 24 % du montant global des importations de la C.E.E. en provenance des Etats associés. Sa seconde originalité tient au fait que le Congo-Kinshasa assure la presque totalité de la production.

Les bois tropicaux occupent la deuxième place et sont en tête des produits végétaux exportés par les Etats associés. Les achats de la C.E.E. dans les Etats associés ont marqué le pas (2,5 millions de tonnes en 1964, 2,3 en 1965 et

2,4 en 1966) ; en même temps, les importations en provenance du reste du monde ont accusé en 1966 une diminution très sensible, de l'ordre de 39 % en quantité. Parmi les fournisseurs

la Côte-d'Ivoire occupe la première place (1 255 000 t), puis viennent le Gabon (665 000 t), le Congo Brazzaville (262 000 t) et le Cameroun (174 000 t).

Evolution par produits des importations de la C.E.E. en provenance des Etats associés (1964-1966 (1))

Produits	1964		1965		1966		% valeur s/imp. tous produits E.A.M.A. 1966
	Tonnes	1000 \$	Tonnes	1000 \$	Tonnes	1000 \$	
Bananes fraîches	251 530	50 680	370 197	70 949	289 198	56 241	4,3
Café vert	207 317	162 673	188 243	135 683	193 682	151 377	11,5
Cacao en fèves	149 282	77 592	185 164	76 140	158 741	70 150	5,3
Poivre et piments	1 298	1 001	1 175	1 079	1 249	1 190	0,1
Vanille	42	455	113	1 100	135	1 439	0,1
Tabacs bruts	4 845	7 259	4 518	7 214	5 150	7 149	0,5
Coprah	4 774	927	3 199	742	2 474	511	négligeable
Arachides décortiquées	320 466	67 549	318 218	60 679	365 228	71 942	5,5
Noix + amandes palmiste	111 629	16 754	81 290	14 153	59 815	9 774	0,7
Huile d'arachide	148 553	56 481	150 112	56 595	150 513	51 517	3,9
Huile de palmiste	14 071	3 981	25 686	8 177	27 441	8 094	0,6
Huile de palme	156 284	36 724	101 610	27 397	114 209	28 480	2,2
Riz en paille et pelé	16 270	4 849	10 251	3 048	12 539	3 363	0,3
Sucres bruts	41 100	7 676	17 977	3 021	10 080	560	négligeable
Huiles essentielles	325	1 138	302	1 355	279	1 314	0,1
Bois tropicaux	2 501 727	172 704	2 361 410	163 026	2 460 736	174 233	13,2
Caoutchouc naturel	22 246	10 571	18 310	8 802	26 798	12 763	1,0
Tourteaux	201 952	17 727	206 541	19 404	215 513	20 515	1,6
Coton en masse	59 492	45 721	46 287	27 776	58 384	33 001	2,5
Totaux 19 produits A	4 213 203	732 462	4 090 603	686 340	4 152 164	703 613	53,3
Minerais de fer	3 160 448	36 397	4 381 901	49 748	5 042 048	57 091	4,3
Minerais de manganèse	515 355	15 485	524 407	18 359	509 074	17 580	1,3
Huile brute de pétrole	883 895	15 316	1 145 092	19 695	901 561	16 003	1,2
Phosphates de calcium	746 598	11 982	1 035 413	16 995	1 188 046	20 906	1,6
Minerais d'étain	7 375	16 978	6 289	15 804	7 215	16 863	1,3
Cuivre	284 404	180 361	264 059	193 060	292 518	313 897	23,8
Minerais de zinc	86 029	5 839	96 592	6 582	99 358	6 129	0,5
Totaux 7 produits B	5 684 104	282 358	7 453 753	320 243	8 039 820	448 469	34,1
Totaux 26 produits A + B	9 897 307	1 014 820	11 544 356	1 006 583	12 191 984	1 152 082	87,4
Importations globales en proven. des E.A.M.A.	10 200 237	1 149 583	11 869 301	1 146 362	12 586 439	1 319 030	
% 26 produits importations globales	97 %	88,3 %	97,3 %	87,8 %	96,9 %	87,4 %	

(1) Source : Commission de la C.E.E.

En ce qui concerne le **café**, on observe en 1966 une légère amélioration (193 700 t et 151,3 millions de dollars l'année précédente). Les importations françaises — qui représente 75 % du café vendu par les Etats associés dans la C.E.E. — ont marqué une nette reprise en 1966 (145 mille t contre 135 000 t en 1965). Les achats des autres pays de la C.E.E. se sont également accrus, exception faite pour l'Italie. Les principaux fournisseurs de la C.E.E., parmi les Etats associés, sont dans l'ordre la Côte d'Ivoire, le

Cameroun, Madagascar, le Congo Kinshassa et le Togo.

Les importations **d'arachides** originaires des Etats associés marquent en 1966 un redressement sensible (365 200) t pour une valeur de 71,9 millions de dollars, contre 318 200 t et 60,6 millions en 1965). La France absorbe presque la totalité (92 %) de ces importations, suivie de l'Italie (7 %). Parmi les Etats associés, le Sénégal est le principal producteur (65 % des exporta-

tions des Etats associés en 1966), suivi du Niger (29 %) et du Cameroun. La C.E.E. s'approvisionne pour 43 % dans les Etats associés et pour 51 % dans les autres pays africains, dont notamment le Nigeria.

En ce qui concerne le cacao, on peut constater que les importations de la C.E.E. ont suivi l'évolution des cours : la baisse des prix a été accompagnée d'un accroissement des achats en 1965. Les prix se sont redressés en 1966 et, parallèlement, les quantités importées ont diminué. La régression a été particulièrement sensible aux Pays-Bas (13 000 t de moins) et en Allemagne (10 000 t de moins). Par contre, la Belgique a légèrement accru ses achats. Les Etats associés (1) ont fourni à la C.E.E. 41 % de ses importations en 1966 (45 % en 1965) et les autres pays africains 51 % (46 % en 1965).

Pour le minerai de fer on enregistre une nouvelle progression des importations de la C.E.E., passées de 4 382 000 t et 47,7 millions de dollars en 1965 à 5 042 000 t et 57,0 millions en 1966. Ceci représente 10 % du montant global des importations européennes de ce produit. Le seul fournisseur parmi les Etats associés est la Mauritanie dont la production devrait ultérieurement s'accroître suite à la mise en exploitation de nouveaux gisements.

Les importations de bananes en provenance des Etats associés ont marqué en 1966 un recul sensible : 289 200 t pour une valeur de 56,2 millions de dollars, contre 370 200 t et 70,9 millions en 1965. Le développement en 1965, puis la con-

traction en 1966, des importations de la C.E.E. sont imputables en grande partie à l'Italie, qui a diminué ses achats dans les Etats associés (208 000 t en 1965 et 124 000 t en 1966), tout en accroissant ses importations originaires de l'Amérique latine (celles-ci étant passées de 3500 t en 1964 à 51 894 t en 1965 et 144 281 t en 1966). La France a accru de 2700 t ses achats dans les Etats associés et les importations allemandes sont passées de 9 tonnes en 1965 à 414 tonnes en 1966, permettant ainsi d'enregistrer un certain progrès dans la solution de ce problème particulier. La part relative des Etats associés dans les importations globales de la C.E.E. est passée de 25 % en 1965 à 18 % en 1966. Les principaux producteurs parmi les Etats associés sont la Somalie, la Côte d'Ivoire, le Cameroun et Madagascar.

En ce qui concerne l'huile d'arachide, on peut constater que les importations de la C.E.E. sont stables : 150 100 t en 1965 et 150 500 en 1966. La valeur a toutefois enregistré une baisse de 9 % en 1966, suite à un ajustement du prix garanti par la France à certains Etats associés. Les seuls fournisseurs de la C.E.E. parmi les Etats associés sont le Sénégal et le Niger.

Les importations de coton en provenance des Etats associés, qui avaient faibli en 1965 (46 200 t), ont marqué une reprise en 1966 (58 300 t). La valeur toutefois n'a pas évolué aussi favorablement et marque, pour un tonnage semblable, une baisse de 8 % par rapport à 1964. La France est le seul pays de la C.E.E. qui ait considérablement accru ses achats. Les

Evolution de la valeur des importations de la C.E.E. en provenance de chaque Etat associé (1)

(en millions de dollars)

Provenance	1958	1964	1965	1966	Variation en % 1966/1964
Cameroun	84,6	139,9	131,2	119,5	— 14
Centrafrique	14,5	15,8	10,9	13,8	— 13
Congo-Brazzaville	10,3	33,5	30,9	33,9	+ 1
Congo-Kinshasa	204,5	320,2	324,6	460,7	+ 44
Côte-d'Ivoire	118,6	218,4	217,7	241,5	+ 10
Dahomey	14,7	13,4	13,3	13,2	— 2
Gabon	31,4	85,6	88,8	87,1	+ 2
Haute-Volta	1,0	3,4	2,0	3,0	— 13
Madagascar	65,0	66,8	55,5	55,7	— 16

(1) Source : Commission de la C.E.E., O.C.D.E. et Bulletins nationaux de statistiques des Etats membres. Les chiffres relatifs à l'année 1958 portent sur les exportations FOB au départ des Etats associés et par conséquent ne permettent pas d'établir une comparaison rigoureuse avec les chiffres des autres années, qui sont basés sur la valeur cif à l'arrivée en Europe.

(suite du tableau page suivante)

(suite du tableau de la page précédente)

Provenance	1958	1964	1965	1966	Variation en % 1966/1964
Mali	—	2,8	0,8	1,2	— 58
Mauritanie	—	37,7	51,1	59,9	+ 59
Niger	13,5	22,9	19,6	24,8	+ 8
Rwanda-Burundi	—	6,9	7,5	6,8	— 1
Sénégal	—	122,9	124,4	129,6	+ 5
Somalie	—	16,1	26,5	20,3	+ 25
Tchad	20,9	17,1	12,9	14,6	— 14
Togo	12,2	25,6	28,0	33,0	+ 29

principaux fournisseurs de la C.E.E. sont le Tchad (40 % des importations en provenance des Etats associés), le Cameroun (31 %) et la République centrafricaine (10 %), la Haute-Volta et le Congo-Kinshasa.

Il est intéressant, à ce point, d'examiner la situation en ce qui concerne les exportations des divers Etats associés, sur la base des données figurant au tableau suivant (qui permet aussi de comparer la situation actuelle avec celle de 1958) :

Ces chiffres permettent de noter que certains pays ont accru leurs ventes à la C.E.C. en 1966 (Centrafrique, Congo Brazzaville, Congo Kinshasa, Côte d'Ivoire, Haute-Volta, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo),

tandis que d'autres accusent un recul de leurs exportations vers l'Europe des Six (Burundi, Cameroun, Dahomey, Gabon, Rwanda, Somalie).

On peut observer qu'en général les pays dont les ventes à la C.E.E. se sont développées favorablement sont aussi ceux qui ont davantage accru leurs achats : par exemple la Côte-d'Ivoire a accru ses ventes de 102 millions de dollars en 1960 à 241 millions en 1966 et ses achats sont passés de 83 à 158 millions. Cet exemple montre bien que l'expansion économique globale est profitable aux pays en voie de développement.

Ceci nous porte à considérer l'évolution des exportations de la C.E.E. vers les Etats associés qui, en 1966, ont marqué une progression de 2,3 % en valeur par rapport à l'année précédente.

Exportations de la C.E.E. à destination des Etats associés (1)

(en valeur, 1964)

Origine	Valeur en millions de collars			Variation en %	
	1964	1965	1966	1965/1964	1966/1965
Allamagne	18,3	81,1	84,7	+ 3,5	+ 4,5
U.E.B.L.	86,2	93,6	93,8	+ 8,6	+ 0,3
France	583,4	565,6	570,0	— 3,0	+ 0,8
Italie	39,9	50,7	59,0	+ 27,3	+ 16,2
Pays-Bas	32,8	36,3	39,1	+ 10,7	+ 7,5
Total C.E.E.	820,7	827,5	846,6	+ 0,8	+ 2,3

(1) Source : Commission de la C.E.E.

Les ventes de la C.E.E. aux Etats associés marquent donc une progression régulière. L'amélioration la plus remarquable est celle réalisée par l'Italie, avec un coefficient d'accroissement de 27 % en 1965 et de 16 % en 1966, ce qui est en corrélation avec l'accroissement considérable de ses achats aux Etats associés ces deux dernières années.

La France est le seul pays dont les ventes ne

sont pas en augmentation : en pourcentage, la part française dans les exportations vers les Etats associés passe de 71 % en 1964 à 68 % en 1965 et à 67 % en 1966. Cette évolution s'explique en grande partie par la suppression progressive des restrictions quantitatives de la part des Etats associés et par la libération des échanges, conformément aux dispositions de la convention de Yaoundé.